

RC
124

DENIS LAUGIER

NOTAIRE A MARSEILLE

32, LA CANEBIÈRE, 32

Ju

27 DECEMBRE 1967

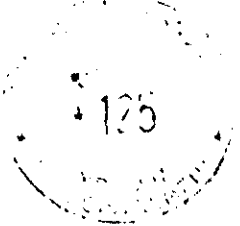
RECTIFICATIF PAR

S.C.I. PLOMBIERS II

A

S.A.R.L MODERNA PRESSING

*Rectificatif concernant
le lot 603 qui est devenu
le lot 611.
Documents communs
par M. e. R. de 28/12/67
et retour le 6/1/68*



- DU 27 DECEMBRE 1967 -

- RECTIFICATIF -

par
S.C.I. PLOMBIERES II
à
S.A.R.L. MODERNA PRESSING

PARDEVANT Me Denis LAUGIER,
notaire a marseille, soussigné, recevant
le present acte en concours avec Me LAPYRE
notaire a marseille.

ONT COMPARU :

Monsieur Joseph MELIC , Adminis-
trateur de Sociétés, demeurant a MEZEL (Bas-
ses alpes a ce jour de passage a Marseille.

Agissant en qualité de
seul gerant au nom et pour le
compte de la Société Civile Im-
mobilières PLOMBIERES II, société
civile au capital de dix mille
francs , dont le siège social
est a Marseille, 95 rue Paradis.

Constituée aux termes
de ses statuts établis par acte
sous seings privés en date a
Marseille, du dix neuf novembre
mil neuf cent soixante trois, en
registré à Marseille, (sous
seings privés) le vingt decembre-
mil neuf cent soixante trois, vo-

Taxe.....	5	0,90	1	6,20
NETO				
Salaires				
Total.....				6,20

PUBLIS EN CONSERVATION A L'ETAT
 Marseille
 n° 5354 m 1
 Eyr - dif fms 2a
 27/12/59
 Denis LAUGIER



lume 760, bordereau 280, ayant pouvoirs suffisants aux fins des présentes aux termes de l'article treize des statuts.

D UNE PART -

Monsieur Thomas VALENZA, gerant de societe, demurant a Marseille, I rue Antoine Pons et Monsieur Joseph BOSCO, employé demurant a Marseille, rue Antoine Pons N° I.

Agissant aux presentes au nom et pour le compte et en leur qualité de seuls membres, avec Monsieur Jean AYACHE, demurant a Marseille, 32 Avenue Cantini, de la societe ci apres.

Monsieur Thomas VALENZA gerant ayant les pouvoirs les plus etendus de la Societe a Responsabilité Limitée dénommée "MODERNA PRESSING ET NUOVA MODERNA FRANCE" au capital de deux cent mille francs, dont le siège social est a Marseille, avenue Cantini N° 32.

Ladite societe regu lièrement constituée aux termes des statuts établis suivant acte sous seings privés en date a Marseille, du dix huit fevrier mil neuf cent soixante quatre, enregistré a Marseille S.S.P le vingt quatre fevrier mil neuf cent soixante quatre, volume 760 B° 40, numéro 116, publi dans le journal "LES PUBLICATIONS COMMERCIALES" du vingt huit fevrier mil neuf cent soixante quatre.

Immatriculée au registre du commerce de Marseille, sous le n° 64 B 199.

Messieurs AYACHE et BOSCO spécialement autorises aux

fins a'3 presentes en vertu d'une deli-
beration de l'assemblee generale extraor-
dinaire des associes tenue a Marseille,
le onze aout mil neuf cent soixante sept,
dont une copie certifié conforme du pro-
ces verbal est demeurée annexee a la
minute restant au pouvoir de Me LAUGIER.

Etant ici précisé que la societ
MODERNA PRESSING ET NUOVA MODERNA FRANCO
sera denomée tout aulong de l'acte et
pour la commodité de cet acte " MODERNA
PRESSING " seulement.

D AUTRE PART

LESQUELS prealablement au rectificatif
de la vente ci apres enoncé, ont exposé ce qui
suit :

- E X P O S É -

① I - Suivant acte reçu par Me ALIZURE
notaire a MARSEILLE, substituant les notaire sous-
signes le vingt et un aout mil neuf cent soixante
sept, la societe Civile Immobilière DOMBIERS II,
representant d'une part aux presentes, a vendu a
la S.A.R.L. denomée MODERNA PRESSING, representee
d'autre part aux presentes, les biens et droits im-
mobiliers ci apres designes dependant d'un ensemble
immobilier dont la designation suit :

- DESIGNATION GENERALE -

L'ensemble immobilier est edifié sur un
terrain situé a MARSEILLE, boulevard de la révolu-
tion, ex rue Arnal et rue du Jet d'eau, il est
porté au cadastre renové de la ville de Marseille,
quartier Saint Laurent section E, numéro 226, pou-
quarante cinq ares soixante centiares, numéro 227
pour cinquante huit ares un centiare, numéro 233
pour quarante sept centiares et numéro 200 pour
cinquante et un ares, vingt trois centiares,
comprenant :

- a) trois batiments a usage d'habitation
batiment A elevé de seize etages sur rez de chaussee
et sous-sol, batiment E, en forme de U renversé,
comprenant dix cages d'escaliers dits immeubles B I



à B 10 élevés de cinq étages sur rez de chaussée et sous-sol, bâtiment C, comprenant trois cages d'escaliers dits immeubles C 1 à C 3, élevés de douze étages sur entresol et rez de chaussée, l'immeuble C 1 est accolé sur les quatre premiers étages à l'immeuble B 10 par une saillie comprenant un appartement à chaque niveau.

b) un bâtiment dit bâtiment D, à usage de centre medico-social.

E " à usage de garages.

F " à usage commercial.

Lesdits biens vendus consistant en :

Le lot NUMERO SIX CENT de la co propriété, c'est à dire :

a) la propriété divisée du local commercial numero SIX dans le bâtiment F et les vingt / dix millièmes (20/10.000) indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier en ce compris le terrain servant d'assiette audit ensemble.

LE LOT NUMERO SIX CENT TROIS de la co propriété ; cest à dire :

a) la propriété divisée du parking ou local commercial dans le bâtiment F.

b) et les trente huit / dix millièmes (38/10.000) indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier en ce compris le terrain servant d'assiette audit ensemble.

Une expedition dudit acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de Marseille, le seize octobre mil neuf cent soixante sept, volume 223, numéro 13.

(2)

Suivant acte reçu par Me LAPEYRE, l'un des notaires soussignés, le vingt et juillet mil neuf cent soixante sept, contenant ven par la société Civile Immobilière PLOMBIERES II à Monsieur Joseph KELLIC, administrateur de société, demeurant à Mezel (Hautes Alpes) diverses fractions dépendant de l'ensemble immobilier dont s'agit et préalablement il a été supprimé le LOT NUMERO



832117

== 18 JAN 1963 == MARSEILLE CHAMBRE ==

SIX CENT TROIS (603) de la division immobilière qui a été remplacé par le LOT NUMERO SIX CENT ONZE.

Ceci exposé, il est passé un acte notarié rectificatif faisant l'objet des présentes.

Or, il est apparu postérieurement à la publication de la vente du vingt et un mil neuf cent soixante sept, analysée au paragraphe I de l'exposé qui précède qu'une erreur matérielle s'est produite dans le numéro de l'article 2 ent des biens et droits immobiliers vendus indiqués comme étant le lot NUMERO SIX CENT TROIS de la division de l'immeuble au lieu du LOT NUMERO SIX CENT ONZE créé en remplacement dans l'acte du vingt cinq juillet mil neuf cent soixante sept sus analysé.

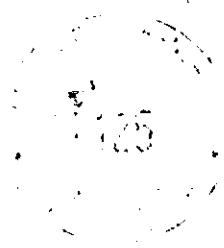
QU'en conséquence, il y a lieu de procéder à une rectification de la désignation de l'article 2 ent des biens vendus aux termes de l'acte du vingt et un août mil neuf cent soixante sept, ce qui a été fait de la manière suivante.

- RECTIFICATION -

Par les présentes, les parties sus nommées en qualité de présentes déclarent et reconnaissent que c'est à tort et par erreur et dans l'acte de vente aux présentes minutes du vingt et un août mil neuf cent soixante sept sus énoncé, l'article 2 ent des biens vendus a été indiqué comme étant le LOT NUMERO SIX CENT TROIS de la division immobilière au lieu du LOT NUMERO SIX CENT ONZE et qu'il a lieu de remplacer la désignation édictée dans l'acte de la manière suivante :

LE LOT NUMERO SIX CENT ONZE de la division immobilière, c'est à dire :

- a) la propriété divisée en deux lots ou local commercial dans la bâtiment P. 1000
- b) et les trente huit/cent milleèmes (38/100.000°) indivis des parties communes générales de l'ensemble immobilier au cas de



le terrain servant d'assiette audit ensemble.
Le reste sans changement.

- P U B L I C I T E F O N C I E R E -
-=====

Une expedition des presentes sera publie
au premier bureau des hypbtheques de Marseille,
conformement a la loi.

-+ M E N T I O N -
-=====

mention des presentes est consentie
partout ou besoin sera, et a cet effet tous pou-
voirs sont donnes au porteur d'une expe dition
des presentes.

D O N T A C T E -

Fait et passé à Marseille, en l'etud
de Me LAUGIER, notaire soussigné,

L AN MIL NEUF CENT SOIXANTE SEPT
ET LE VINGT SEPT DECEMBRE

Et apres lecture faite, les parties
es qualités ont signé avec le notaire.

Ont signé :

MELIS
VALENZA
BOSCO
AYACHE

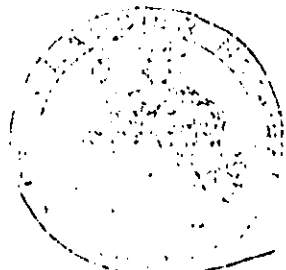
Et Denis LAUGIER ce dernier notaire

Enregistré à MARSEILLE A.C.2.
Le cinq Janvier mil neuf cent soixante
VOL 994 bordereau : 31/1
Reçu : dix francs
Le receveur signé : Mezzani

EXPEDITION COLLATIONNEE

Expedition en six
pages sans renvoi
ni mot nul./.

ent.



Laugier